



Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le 20/12/2024  
ID : 063-200071199-20241216-CCPL\_2024\_161-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|  |   |
|--|---|
| Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>                      | Date de convocation :<br><b>6 décembre 2024</b> |
| Nombre de conseillers présents : <b>24</b>                         |   |
| Nombre de suffrages exprimés : <b>34</b> dont : <b>10 pouvoirs</b> |   |

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_161 : Finances - Augmentation des loyers des logements de Randan

#### *Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé*

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Par décision du 24 octobre 2024, le conseil d'administration d'Auvergne Habitat envisage d'appliquer aux tarifs des loyers des logements dont il a la gestion à Randan, une augmentation de 3,26 %, soit l'évolution des indices des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre. Plaine Limagne doit maintenant se positionner sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL\_2024\_161-DE

- Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :
- d'autoriser Auvergne Habitat à appliquer l'augmentation des loyers comme proposé dans leur délibération du 24 octobre 2024.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*

